

LES CAHIERS
DE
L'UFUTA

CAHIERS N° 12 – 2016

SOMMAIRE CAHIER

| | |
|---|----|
| 1. Lettre introductive par Stéphane RAVAILLE | 3 |
| 2. Actualité : Assises Nationales de GAP | 5 |
| 3. Courrier à Madame Pascale BOISTARD | 6 |
| 4. Courrier à Monsieur Thierry MANDON | 7 |
| 5. Procès verbal de l'Assemblée Générale GAP | 8 |
| 6. Bilan de 6 années de Présidence par Françoise DAVID-SCIARA | 17 |
| 7. Composition du Conseil d'Administration : juin 2016 | 19 |
| 8. Composition du bureau : juin 2016 | 20 |
| 9. Composition du Comité Scientifique | 20 |
| 10. Courrier d'appel pour les plumes de 2017 | 21 |
| 11. Règlement du concours des plumes de 2017 + fiche transmission | 22 |
| 12. Projet « UFUTA ambition 2020 » par le Président S. RAVAILLE | 24 |

L'UFUTA dans le bonheur

Ce premier mot d'ouverture en tant que nouveau président, me permet de commencer par rendre plusieurs hommages :

À mon prédécesseur, Mme DAVID SCIARA qui a œuvré à la tête de l'UFUTA pendant ces six dernières années, avec beaucoup de dévouement dans le but de rassembler, de maintenir la cohésion de l'UFUTA (les nouveaux statuts ont été votés à l'unanimité). Vous trouverez en pages intérieures un bilan de son action. Par petite touche, elle a apporté des éléments personnels que l'on retrouve par exemple, dans le bulletin ou même dans ce cahier que vous tenez. Nous lui devons en outre, avec l'aide efficace de Mme URVOY, la signature d'une convention multipartite avec entre autres l'État. Qu'elles reçoivent ici l'expression de nos remerciements.

Au Conseil d'Administration qui m'a fait l'honneur de m'élire lors d'un CA serein où deux candidats ont fait valoir leurs différences dans le respect de l'autre. Présentant un projet intitulé UFUTA ambition 2020, il me revient la tâche exaltante de conduire l'UFUTA pour les deux prochaines années en combinant à la fois la nouveauté d'un projet innovant et la continuité. Je tiens à remercier plus particulièrement Mme RISS-COLY et M. LE GALL qui, dans cette continuité ont décidé de me faire bénéficier de leurs expériences.

À l'ensemble des organisateurs des assises de GAP où nous avons été plus que très bien accueillis. Une ambiance chaleureuse, des conférences brillantes et des interventions d'auditeurs de qualité, tous les éléments étaient réunis pour que nous soyons fiers d'être membre d'une telle association. Le thème choisi lié au bonheur y est sans doute pour quelque chose. Qu'il me soit permis de remercier chaleureusement Mme Christine MIEGGE présidente de l'UTL de GAP et à travers elle, toutes celles et ceux qui ont œuvré au quotidien pour la préparation de ces assises, afin d'en faire une belle réussite. Un grand merci également à M Roger DIDIER, Maire de Gap et M François DARROUX, premier adjoint, pour leur accueil.

Que retenir de ces assises et de notre Assemblée Générale ? Des délégués sereins, heureux de se retrouver dans une ambiance festive, avec la volonté de se tourner de manière confiante vers un futur rempli de promesses. Au moment où vous lisez ces lignes, plusieurs réflexions seront engagées :

Le projet UFUTA ambition 2020 qui, une fois finalisé, devra être voté par l'AG de juin 2017. Ce projet vous est présenté en fin de ce cahier, dans ses grandes lignes. Il sera présenté dans le détail lors d'une journée des présidents. C'est la base d'un projet associatif innovant où l'UFUTA devient fournisseur de services.

La rénovation des prix décernés par l'UFUTA. L'absence de candidats pour le prix de la recherche doit nous interpeller. Année noire exceptionnelle ou mouvement de fond qui témoigne de l'évolution de notre société et donc de nos UTL? J'ai chargé le comité scientifique d'une réflexion sur les prix décernés par l'UFUTA et sur la nécessité ou non d'une rénovation. Toutes les structures adhérentes et au-delà, leurs adhérents également, doivent s'approprier l'UFUTA, la maison commune. J'ai été à plusieurs reprises interrogé sur la fête que l'UTL34, organise une fois par an avec ses adhérents. J'ai vu à quel point tous les présidents ou directeurs des UTL'- UTA se réjouissaient des moments de pause gastronomique ou autres, pour échanger. Faisons de l'UFUTA un lieu d'échange permanent et de partage. Cela nécessite que chacun n'hésite pas à parler de ses réussites, explique ce qu'il fait. Notre bulletin de liaison, notre site internet, nos rencontres statutaires, y compris la journée des présidents doit favoriser ces échanges. Nous avons tous à gagner à travailler ensemble.

Pour ma part je suis prêt à tout faire, pour dynamiser l'UFUTA. Seul c'est mission impossible. Mais ensemble, l'impossible deviendra réel.... Je compte sur vous tous.

Le président

Stéphane RAVAILLE

RETOUR SUR LES XVIIIème ASSISES NATIONALES

DE L'UFUTA A GAP

C'est à l'université du temps libre (UTL) de GAP que se sont déroulées les XVIIIème Assises Nationales de l'UFUTA, du 15 au 18 juin 2016. Le plaisir de découvrir pour beaucoup cette ville du sud-est de France, a été décuplé par la chaleur de l'accueil que nous avait réservé Christine MIEGE présidente. Rappelons que le thème 2016 : « **le bonheur d'apprendre, hier, aujourd'hui et demain** » trouva d'emblée ses lignes de forces, grâce à une pensée de Philippe MERIEU mise en valeur sur la plaquette d'accueil qui disait : « **Le bonheur d'apprendre, est un évènement qui fait grandir, quand il accède à la compréhension du Monde** ».

M. François DAROUX adjoint au maire de GAP chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur représentant le premier magistrat retenu, accompagné de Christian GRAGLIA fondateur de l'UTL (1993) président jusqu'en 2013, avaient tenu à accueillir les congressistes. Ceux-ci découvraient sans tarder au cours de la conférence inaugurale animée avec verve par Luc GARRAUD, botaniste au conservatoire alpin, « que les Gapendais, depuis le 18^e siècle, accumulèrent les savoirs en science botanique ». Disons-le, ce fut un véritable voyage initiatique dans cette magnifique région et sa flore si riche.

Durant les trois jours, nous avons également apprécié les communications de Nicole ELLEGRIN historienne et anthropologue, celle de Dominique BREILLAT professeur émérite de Droit Public, tous deux de l'UIA de Poitiers. De même les deux travaux présentés par l'UTL de GAP avec Danielle ALLOIN et la contribution de l'UIA de BELLEY devaient nous transporter vers des « terra incognita ». En fait, l'ambiance à la fois amicale et studieuse de ces entretiens s'inscrivait parfaitement dans le thème.

Par ailleurs, la visite commentée de Gap, cité alpine sertie dans un écrin de montagnes baignée par la Durance ne pouvaient qu'imprimer des souvenirs inédits qui furent largement développés au cours d'un dîner « terroir » mémorable.

Enfin, une table ronde animée par Françoise DAVID-SCIARA, présidente de l'UFUTA permettait de mieux saisir l'importance de la reconnaissance officielle représentée par la signature d'une convention nationale scellant l'avenir de l'UFUTA.

In fine, ces Assises réussies ne pouvaient s'achever que par un dîner de gala sur les hauteurs de la ville, moments d'amitié partagée, occasion solennelle de remercier aussi vivement et chaleureusement toute l'équipe organisatrice de l'UTL de Gap.

Pour 2018, année des XIXème assises, les contacts d'organisation sont en cours.



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Poitiers, le 2 mars 2016

Courriel : ufuta@ufuta.fr

Madame Pascale BOISTARD

Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Âgées et de l'Autonomie

Madame la Secrétaire d'Etat,

Le 4 mars 2015, Madame Laurence Rossignol alors Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie nous avez fait l'honneur d'accepter de nous accorder son Haut Parrainage pour les Assises Nationales de l'UFUTA (Union Française des Universités Tous Âges). Cette rencontre se déroulera les 15, 16 et 17 juin 2016 à Gap sous le thème : « **Le bonheur d'apprendre... hier, aujourd'hui et demain** ».

Nous serions très honorés de vous avoir à nos côtés à l'ouverture de ces Assises le 15 juin dans les locaux de l'Université du Temps Libre (UTL) de Gap. Nous nous permettons de vous joindre un aperçu du programme de ces journées afin d'avoir une vue plus précise de nos activités.

Avec l'espoir que cette invitation personnelle reçoive toute votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments très respectueux et de mes remerciements les plus vifs pour le soutien que vous portez à notre Union nationale.

Françoise DAVID-SCIARA
Présidente de l'UFUTA

Contact : Françoise DAVID-SCIARA, 3 rue du paradis, 86280 Saint Benoît



UNION FRANÇAISE DES UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Courriel : ufuta@ufuta.fr

Poitiers, le 2 mars 2016

Monsieur Thierry MANDON
Secrétaire d'Etat chargé de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Monsieur Le Secrétaire d'Etat,

Vous avez accepté le Parrainage des Assises Nationales de l'UFUTA (Union Française des Universités Tous Âges) qui se dérouleront les 15, 16 et 17 juin 2016 à Gap. Le thème est : « **Le bonheur d'apprendre... hier, aujourd'hui et demain** ».

Nous serions très honorés de votre présence à l'ouverture de cette rencontre le 15 juin dans les locaux de l'Université du Temps Libre (UTL) de Gap. Nous nous permettons de vous joindre un aperçu du programme de ces journées afin d'avoir une vue plus précise de nos activités.

Avec l'espoir que cette invitation personnelle reçoive toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments très respectueux et mes remerciements les plus vifs pour l'attention que vous portez à notre Union nationale.

Françoise DAVID-SCIARA
Présidente de l'UFUTA

Contact : Françoise DAVID-SCIARA, 3 rue du paradis, 86280 Saint Benoît

Procès-verbal Assemblée générale de l'UFUTA

Gap, mercredi 15 juin 2016

Au vu de la liste d'émargement, le quorum est atteint : 21 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 35 et 25 pouvoirs ont été transmis, soit au total 60 votants. La majorité absolue est de 31, en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer. (Annexe 1)

1. Approbation des procès-verbaux

Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015 à Nantes

2 délégués ne participent pas au vote, Abstention: 0 Contre:0 Pour : 58

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015 à Paris

Abstention:0 Contre:0 Pour : 60

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral présenté par la présidente

2.1. Information sur le mouvement des adhérents ou des futurs adhérents

L'UTL de Montpellier a décidé de démissionner de l'UFUTA au 31.1.2015

L'assemblée générale prend acte de cette démission

L'UTL de Saint-Laurent du Var démissionne également de l'UFUTA

L'assemblée générale prend acte de cette démission

L'UTL Bretagne s'est restructurée : elle perd sa fonction d'association régionale rassemblant l'ensemble des adhérents physiques regroupés dans les UTL locales agréées. Elle devient une UNION sur l'Académie de Rennes regroupant les 46 UTL locales, personnes agréées, mais indépendantes. L'UTL de Bretagne n'étant plus une UTL, mais une Union. Sa nouvelle mission est incompatible avec les statuts de l'UFUTA. Selon l'article 5 de nos statuts, sa qualité de membre se perd par disparition de l'organisme (dissolution).

L'assemblée générale prend acte de cette décision.

Toutefois, les UTL locales, souhaitant à titre individuel, adhérer en qualité de membres de l'UFUTA devront faire acte de candidature sous réserve de l'agrément conventionnel avec leur université ayant valeur de lien organique. Il est nécessaire de réfléchir à leur introduction dans l'UFUTA : est-ce une situation de l'ordre du transitoire ? il convient de maintenir un lien de l'UFUTA avec toute les UTL de Bretagne.

Interventions :

1. « l'AG souhaite qu'une AGE se réunisse très rapidement pour régler la situation, afin de la préciser par rapport à l'article 5 des statuts.

2. Qui aura le droit de voter : l'union ou quels membres ou entités ... ?

Dans le cas de l'Union Région Centre le débat a déjà eu lieu.

Si une union adhère, on ne peut imposer à toutes les UTL de cette union d'adhérer individuellement à l'UFUTA.

Ce débat ne concernant pas la présente Assemblée générale, elle le confie à la réflexion du CA. Il s'agit peut-être d'une situation provisoire ; il est pris acte de cette situation.

L'AG prend acte de la modification et demande la réunion d'une AGE ultérieure en vue de modifier les statuts

Vote à l'unanimité

2.2. Les statuts

Dès la rentrée de septembre 2015, Gérard POTENNEC qui, depuis le début du travail, a accepté d'animer la commission de révision des statuts et a proposé un texte. A la suite du conseil d'administration du 13 octobre, Stéphane RAVAILLE a soumis une présentation différente en conservant le fond. Ce texte a été soumis à l'ensemble des administrateurs qui l'ont adopté à l'unanimité

Le 3 novembre 2016, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris. Gérard POTENNEC a présenté les nouveaux statuts validés par le Conseil d'administration du 13 octobre 2015, article par article.

Après un vote final sur l'ensemble des articles, le texte des statuts revus et modifiés ce 3 novembre 2015 a été approuvé à l'unanimité. Les nouveaux statuts figurent sur le site de l'UFUTA.

2.3. Règlement Intérieur :

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 février 2016 afin d'examiner le texte proposé pour le règlement intérieur. La nouvelle rédaction reprend, pour une meilleure compréhension, celle des statuts votés en AG le 3 novembre 2015 et permet de souligner la cohérence entre les 2 textes. Le projet a été examiné article par article. A l'issue de ce travail, le règlement intérieur a été voté à l'unanimité par les membres du CA et communiqué ensuite aux UTA pour information.

Dans le texte figure le principe de la cotisation d'accréditation pour les nouvelles adhésions à l'UFUTA. Le montant de cette cotisation, versée lors de l'adhésion à l'Union et déductible après l'adhésion, est fixé à 50 € et doit être validé par l'assemblée..

Vote à l'unanimité

2.4 Vote du rapport moral

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

Contre 0 abstention 0 Le rapport moral est adopté à l'unanimité

3. Rapport financier

Avant de présenter et commenter les comptes, le trésorier adresse des remerciements à destination de l'UIA de Créteil pour l'aide apportée. Sont également associés à ces remerciements la collègue de Poitiers, Isabelle CHAMPAIN pour la réalisation du Bulletin, et à Philippe GIRARD, webmestre, pour le site de l'union

Compte de résultat 2015 (voir annexe 2)

Produits : Réalisé : 13 827,40 €
Budget : 17 365 €

Charges : Réalisé : 14 879,28 €

Le compte de résultat 2015 dégage au 31/12/2015 un déficit de 1 051,88 €

Bilan au 31/12/2015: 49 991,46 € (voir annexe 3)

Le trésorier donne ensuite lecture du rapport du vérificateur aux comptes, Pierre KAUFFMANN qui atteste la validité des chiffres fournis. En conclusion de son rapport il indique « que les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils m'ont été présentés paraissent sincères et véritables et donnent une image fidèle ». Ce rapport est consultable si besoin.

Vote du quitus au trésorier

Contre 0 abstention 0 le quitus est voté à l'unanimité

La reconduction du mandat du vérificateur aux comptes, Pierre KAUFMANN, est soumise au vote de l'assemblée :

Vote à l'unanimité

Budget prévisionnel 2017 (voir annexe 4)

Le projet de budget 2017, Produits et Charges d'un montant de 13 400,00, est présenté accompagné d'un tableau récapitulatif des budgets réalisés en 2014, 2015, du projet de budget 2016 et réalisé partiellement.

Vote à l'unanimité

4. Elections au Conseil d'administration

7 sièges sont à pourvoir : 3 sièges de membres sortants et 4 sièges vacants. 5 candidatures ont été reçues. Selon les statuts les membres sortants sont rééligibles.

3 membres du Conseil d'Administration dont les mandats arrivent à échéance souhaitent se représenter : il s'agit de

- Nicole PETITOT de Besançon en structure universitaire et qui ne peut être des nôtres
- Marie-Denise RISS-COLY d'Amiens en structure universitaire et qui était la vice-présidente de l'Union
- Stéphane RAVAILLE d'Agde en structure associative

Une nouvelle candidature a été reçue : celle de Claudine METTAIE, de l'UTL de Blois, en structure associative.

Les 2 UTL d'Agde et de Blois proposent également le nom d'un suppléant, possibilité conforme aux statuts. Il s'agit de Edgar BOCAGE pour Agde et de Martine NEVEU pour Blois. Le vote se déroule à bulletin secret et 2 volontaires présentes dans la salle Lisette LETEXIER et Mme FALLEAU - assurent le dépouillement sous la présidence d'un membre du CA, Jean COUDERT, non concerné par le vote.

La présidente informe l'assemblée que les UTL ET UTA de Créteil, Essonne, Mayenne et Orléans ont désigné un suppléant à l'administrateur qui les représente au Conseil d'administration.

Pendant ce dépouillement la présidente donne lecture du texte du président du Comité scientifique, Yvon LE GALL, absent ce jour :

« A l'occasion du prix de la recherche (juin 2016)

Pour la première fois, cette année, le prix de la recherche ne sera pas décerné faute de candidats. C'est l'occasion de mettre ce concours en perspective.

Je ne crois pas me tromper en disant que le prix de la recherche est presque d'origine. Il était lié à l'idée que l'on se faisait des universités regroupées dans notre Union. On sait que, pour en faire partie, celles-ci sont adossées à une Université entendue au sens classique, et que ce qui caractérise ce type d'établissement, c'est de proposer de faire de la recherche. La proposition faite à nos membres de s'exprimer de cette façon-là tenait évidemment compte du fait que nos étudiants n'étaient pas des chercheurs, même si certains avaient pu l'être. Il n'était pas question de formuler les mêmes exigences que pour la recherche traditionnelle, mais de prendre en compte l'intérêt que nos étudiants pouvaient avoir pour ce type de démarche, en s'y approchant du mieux qu'ils pouvaient. Et l'expérience a montré que cette ouverture était juste. Pendant longtemps, le concours a été annuel, et les candidatures n'ont pas manqué, tantôt sur des sujets libres, tantôt sur un sujet commun qui débouchait sur un livre. Le tout a produit des travaux fort intéressants. L'alternative a été écartée dans la première décennie de ce siècle au bénéfice des sujets libres, quand on a perçu la réticence des universités à travailler sur un thème commun. Parallèlement, il y avait des signes d'intérêt moindre pour ce genre d'exercice (j'entends la recherche).

Il a donc été décidé de n'ouvrir un concours de recherche qu'une année sur deux, et de glisser entre les deux un concours d'écriture, cette pratique connaissant un développement sensible au sein des universités. Dans un premier temps, cette formule a paru satisfaisante, et les propositions faites par nos étudiants dans le cadre de ces concours n'ont pas démerité, pour la plupart d'entre elles. Pour ce qui est du prix de la recherche, on pouvait avoir le sentiment que l'exercice était encore apprécié. Lors du dernier concours (2014), 7 universités ont candidaté (Poitiers, Essonne, Le Mans, Nantes, Saint-Nazaire, Saint-Germain-en-Laye, et Montpellier). Sans doute ne s'agit-il là que d'une minorité par rapport à la quarantaine de nos membres, mais elle n'est pas ridicule. Cette petite liste montre qu'il n'est pas nécessaire d'appartenir à une grosse Université pour se lancer dans ce challenge. J'ajouterais que certains primés en sont d'ailleurs issus. Alors, comment interpréter la situation aujourd'hui ? S'agit-il d'une panne occasionnelle ou d'un signal tendanciel ? Il est difficile de le savoir. J'ai écarté le détournement des ouvrages qui devaient m'être adressés par voie postale par un facteur en mal de lecture

Quant au concours d'écriture, qui donne lieu à des Plumes et dont la carrière est plus courte, on a constaté un intérêt indiscutable de nos universités lors des premières saisons. Pour répondre à des talents divers, trois catégories avaient été ouvertes : poésie, nouvelle, et essai thématique. Les candidats n'ont pas manqué, sauf pour la troisième voie, toujours peu représentée. Par contre, le dernier (2015) a révélé des singularités. S'il y a eu 6 propositions, 5 d'entre elles – souvent de qualité – sont venues de la même Université, celle de Haute-Mayenne, la dernière venant de Dreux. Là encore, il est difficile de dire s'il y a un affaiblissement des vocations.

Bien sûr, je n'oublie pas le concours de photos et de vidéos (nos Chardons), qui répond à une cadence propre (tous les 4 ans), et qui a plus d'ancienneté que les Plumes. Il a produit des résultats intéressants. Mais là encore, le dernier en date (Nantes 2015) a montré un resserrement géographique des concurrents (venant de Nantes et de Saint-Nazaire).

Sans doute sera-t-il nécessaire d'explorer d'autres formes ? Il ne me semble pas inutile que nos universités se livrent à des joutes pacifiques. Cela fait aussi partie du lien qui doit s'établir entre elles par notre intermédiaire. »

La présidente rappelle ensuite le calendrier des diverses manifestations de l'Union :

Les Assises se déroulent tous les 2 ans : les prochaines en 2018

Les Plumes tous les 2 ans : prochain concours en 2017

La recherche tous les 2 ans : prochain concours 2018

Les Journées audio-visuelles tous les 4 ans : les prochaines en 2019

Elle lance un appel à candidature pour l'organisation des Assises de 2018.

5. Questions diverses

Aucune question n'a été transmise à la présidente

Résultat des élections :

59 votants se sont exprimés (**60 voix moins un nul**) lors du dépouillement des bulletins de vote (majorité absolue 31 voix) :

| | |
|------------------------|---------|
| Marie-Denise RISS-COLY | 59 voix |
| Nicole PETITOT | 59 voix |
| Stéphane RAVAILLE | 56 voix |
| Claudine METTAIE | 48 voix |

les 4 candidats sont tous déclarés élus au Conseil d'administration.

9 Conclusion de la présidente

« Avant de clore cette rencontre, je fais appel à des candidats qui seraient les bienvenues pour nos Assises de 2018 et pour les journées audio-visuelles de 2019. De plus, je vous rappelle que la prochaine Assemblée Générale se tiendra en 2017 à Paris. La date vous sera communiquée dès que possible par notre prochaine Présidente ou Président puisque mon mandat se termine.

Et laissez-moi vous faire part de cette parole de **Sigmund Freud**

Pouvoir partager, c'est de la poésie qui se mêle à la prose de la vie

Merci de votre attention »

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close.

La Secrétaire

La Présidente de l'UFUTA

Céline MENIL

Françoise DAVID-SCIARA



P.J. Annexe 1 : liste des UTL présentes et des TL à jour de leur cotisation

Annexe 2 : compte de résultat 2015

Annexe 3 : bilan au 31/12/2015

Annexe 4 : budget prévisionnel 2017

Annexe 1 :

ASSEMBLEE GENERALE

Gap

15-juin-16

| | UTA / UTL | présents | pouvoirs | Total voix |
|----|---------------------------|----------|----------|---------------|
| 1 | AGDE | 3 | 2 | 5 |
| 2 | AMIENS | 3 | 3 | 6 |
| 3 | ANTILLES | 2 | 0 | 2 |
| 4 | AURILLAC | | | |
| 5 | AUXERRE | | | |
| 6 | BEAUSOLEIL | | | |
| 7 | BELLEY | 2 | 0 | 2 |
| 8 | BESANCON | 0 | 1 | 1 |
| 9 | BLOIS | 2 | 0 | 2 |
| 10 | BOULOGNE / M | 0 | 1 | 1 |
| 11 | BRETAGNE | | | |
| 12 | CHAMBERY | | | |
| 13 | CRETEIL | 3 | 2 | 5 |
| 14 | DREUX | | | |
| 15 | EAUBONNE | 0 | 1 | 1 |
| 16 | ESSONNE | 3 | 3 | 6 |
| 17 | GAP | 3 | 0 | 3 |
| 18 | LE MANS | 1 | 2 | 3 |
| 19 | LIMOGES | | | |
| 20 | MAYENNE | 3 | 0 | 3 |
| 21 | MEAUX | 0 | 1 | 1 |
| 22 | MELUN | | | |
| 23 | NANTES | 0 | 1 | 1 |
| 24 | NICE | | | |
| 25 | ORLEANS | 2 | 4 | 6 |
| 26 | PARIS Institut Catholique | | | |
| 27 | POITIERS | 5 | 0 | 5 |
| 28 | ROYAN | 1 | 0 | 1 |
| 29 | SAINT GERMAIN | 1 | 2 | 3 |
| 30 | SAINT-NAZAIRE | | | |
| 31 | SAUMUR | 1 | 1 | 2 |
| 32 | TOULOUSE | | 1 | 1 |
| | TOTAL 21 UTL | 35 | 25 | 60 |

| UFUTA - COMPTE DE RESULTAT 2015 | | | | |
|--|---------------------|---------------|--------------|---------------------|
| | Réalisé 2015 | Budget | Ecart | réalisé 2014 |
| PRODUITS | | | | |
| | | | | |
| Cotisations, adhésions UFUTA | 13 419,82 | 13100.00 | 319,82 | 13145,42 |
| Autres produits | 0,00 | 100.00 | -100,00 | 122.00 |
| Produits financiers | 407,58 | 565.00 | -157,42 | 572,62 |
| Equilibre sur réserves | | 3600.00 | | |
| Total | 13 827,40 | 17365.00 | | 13840,04 |
| CHARGES | | | | |
| | | | | |
| Fournitures de bureau | 863,38 | 600.00 | 263,38 | 589,63 |
| Sous traitance générale | 44,95 | 200.00 | -155,05 | 236.00 |
| Impressions bulletins, triptyques | 1 351,44 | 1200.00 | 151,44 | 1211,42 |
| Location serveur | 250,80 | 260.00 | -9,20 | 250,80 |
| Assurance | 104,97 | 105.00 | -0,03 | 104,97 |
| Fonctionnement statutaire | 6 469,52 | 8000.00 | -1 530,48 | 8334,53 |
| Colloques, Assises | 4 581,90 | 6000.00 | -1 418,10 | 6060,42 |
| Comité scientifique | 344,35 | 500.00 | -155,65 | 655,30 |
| Intervenants | 0,00 | | | 607,74 |
| Réunion des Présidents | | | | 1629.30 |
| Affranchissement | 781,17 | 400.00 | 381,17 | 427,58 |
| Services bancaires | 86,80 | 100.00 | -13,20 | 85,80 |
| Total | 14 879,28 | 17365.00 | -2485.72 | 21043.49 |
| | | | | |
| RESULTAT 2015 | -1 051,88 | | | |

BILAN AU 31/12/2015

| ACTIF | | PASSIF | |
|-----------------------|-----------------|---|-----------------|
| 517 - Livret A | 45979.33 | 1068 - Réserves * | 50774.14 |
| 5121 - Compte courant | 4012.13 | 129 - Résultat 2015 non affecté | - 1051.88 |
| | | 5129 - Chèques émis en 2015 pris en compte par la banque en 2016 | 269.20 |
| TOTAL | 49991.46 | | 49991.46 |

* Le « report à nouveau » qui apparaissait depuis plusieurs années, a été intégré aux réserves (proposition du trésorier adjoint lors de l'AG 2015 à Nantes)

Après affectation du résultat, les réserves se monteront à 49722.26 €, entièrement en trésorerie, l'UFUTA ne disposant pas de réserves immobilisées, n'ayant pas activé le compte « dépôts et cautionnement », ne tenant pas de stock et n'ayant ni créances ni dettes.

UFUTA - PROJET DE BUDGET 2017

| PRODUITS | Réalisé 2014 | RAPPEL | | Réalisé partiel 2016 | Projet de budget 2017 |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|--------------------------|
| | | Réalisé 2015 | Budget 2016 | | |
| cotisations, adhésions UFUTA | 13 145,42 € | 13 419,82 € | 13 100,00 € | 11 336,24 € | 13 000,00 € |
| autres produits | 122,00 € | 0,00 € | 100,00 € | 105,97 € | 0,00 € |
| produits financiers | 572,62 € | 407,58 € | | 0,00 € | 400,00 € |
| prélèvement sur fonds propres | | | 3366,00 € | | |
| total | 13 840,04 € | 13 827,40 € | 16966,00 € | 11 442,21 € | 13400,00 € |
| CHARGES | | | | | |
| fournitures de bureau | 589,63 € | 863,38 € | 900,00 € | 357,02 € | 300,00 € |
| sous traitance générale | 236,00 € | 44,95 € | 100,00 € | 0,00 € | 100,00 € |
| impressions bulletins, triptyques | 1 211,42 € | 1 351,44 € | 1 500,00 € | 576,00 € | 714,00 € |
| impression actes Assises | | 0,00 € | | 40,50 € | 0,00 € |
| location serveur | 250,80 € | 250,80 € | 260,00 € | 250,80 € | 250,00 € |
| assurance | 104,97 € | 104,97 € | 106,00 € | 105,97 € | 107,00 € |
| fonctionnement statutaire | 8 334,53 € | 6 469,52 € | 6 500,00 € | 2 601,66 € | 6200,00 € |
| colloques, Assises | 6 060,42 € | 4 581,90 € | 5 700,00 € | 0,00 € | 4800,00 € |
| comité scientifique | 655,30 € | 344,35 € | 500,00 € | 0,00 € | 529,00 € |
| intervenants | 607,74 € | 0,00 € | 250,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| récompenses | 850,00 € | 0,00 € | 250,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| affranchissement | 427,58 € | 781,17 € | 800,00 € | 319,10 € | 300,00 € |
| services bancaires | 85,80 € | 86,80 € | 100,00 € | 22,55 € | 100,00 € |
| réunion présidents | 1 629,30 € | | | | |
| TOTAL | 21 043,49 € | 14 879,28 € | 16 966,00 € | 4 273,60 € | 13400,00 € |
| RESULTAT | -7 203,45 € | -1 051,88 € | | 7 168,61 € | |

BILAN DE SIX ANS DE PRESIDENCE

UN OBJECTIF GENERAL : Préserver la diversité des universités adhérentes dans le respect de leur autonomie et maintenir le lien organique avec les Universités. Cet objectif a été atteint.

UN PROGRAMME : Progresser dans les connaissances, notamment grâce à nos assises.

UNE METHODE : celle de l'Université classique- c'est-à-dire- liens entre les enseignements et recherches personnelles. Mises en valeur et récompenses des contributions régionales et individuelles. Exemple : les plumes d'or et d'argent.

UN FONCTIONNEMENT : Décentralisé et adapté à une population « sans conditions d'âge ou de diplômes » et qui s'inscrit dans la durée.

LES ETAPES MARQUANTES ENTRE 2011 et 2016.

PANORAMA ASSOCIATIF.

L'union française des universités tous âges(UFUTA) organisme vivant a connu les mêmes évolutions sociétales constatées dans toutes les associations.

Désengagement, départ de certains, comme par exemple des pionniers, la Bretagne, Angers, Grenoble pour diverses raisons mais aussi accueil de nouveaux comme Besançon, Gap, Belley. La roue tourne. Aujourd'hui avec 38 universités nous existons toujours -pour preuve les pouvoirs publics viennent d'en prendre acte par la signature d'une convention nationale dont le vais vous entretenir.

RECONNAISSANCE INTERMINISTERIELLE.

Un bref historique :

Lors des assises de Royan en 2012, trois ministères ont patronnés nos assises : L'Enseignement supérieur et la Recherche, Celui de la culture et de la communication, celui des Solidarités et de la cohésion Sociale. Saluant ce triple patronage et continuant sur cette voie de la reconnaissance en 2013, l'UFUTA a pris attache avec les ministères des Personnes âgées, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les Maires de France, la conférence des président d'Universités et Erasmus plus, afin d'élargir l'impact de notre Union. Tous ont répondu favorablement.

Une première étape déterminante a eu lieu lors de notre AG à la cité des sciences à Paris, la présence effective de Mme Michèle DELAUNAY alors ministre des Affaires Sociales marquait la volonté du gouvernement d'acter nos actions par la promesse de signer une convention. Cette promesse fut réitérée lors des assises de Toulouse.

Malgré le changement ministériel intervenu en 2015, Madame Laurence ROSSIGNOL Secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie reprenait le dossier à son compte.

Le 31 mars 2015, elle conviait l'UFUTA à son ministère pour la signature d'une convention multipartite en présence de tout le conseil d'administration renforcé par les représentants de nos adhérents. Ce fut un grand moment.

Cette seconde étape décisive associe désormais l'UFUTA, avec le ministère de l'Enseignement supérieur et des personnes âgées, l'association des maires de France, la conférence des présidents des universités et Erasmus plus. Il nous convient aujourd'hui de faire vivre cette convention en faisant appel à nos partenaires l'enrichir et de la protéger.

LES STATUTS.

Une réécriture de nos statuts s'avérait nécessaire, la dernière mise à jour remontant à 1996. Au terme de 18 mois de travail, 25 versions proposées, cette révision fut adoptée à l'unanimité le 3 novembre, 2015 par nos adhérents. Il convient de citer ici, la magistrale conduite de la commission de révision par notre ami Gérard POTENNEC aidé par deux éminents juristes de Créteil : Daniel ROYER et Jeanine PASCHE.

NOUVEAU SIEGE SOCIAL.

Suite à la dissolution du CLEIRPPA dans le 18^e qui nous abritait, la mairie du 3^e arrondissement de Paris a accepté d'accueillir l'UFUTA dans une salle de leurs locaux associatifs. Avantage et non des moindres, j'ai obtenu la gratuité de l'hébergement.

LE SITE INFORMATIQUE DE L'UFUTA

Nous sommes dans l'ère numérique. Le premier site initialisé par M.DURAND d'Angers et M.F. AMBOLET président du comité scientifique qui eut le mérite d'exister, s'est révélé, inadapté à l'évolution de nos activités, son architecture fut complètement modifiée en 2011 par Philippe GIRARD d'Amiens et Jacques ARNOUD d'Orléans. Aujourd'hui, le site devenu opérationnel est animé par le webmaster, seules 3 personnes y auront accès : le ou la présidente, le vice-président et la personne chargée des Relations extérieures.

LA COMPTABILITE

Là encore, il s'est avéré essentiel d'adapter notre logiciel acquis en 2009 afin que nos divers trésoriers puissent tenir efficacement les comptes. Ce travail de mise en conformité sur notre micro-ordi est dû au talent de notre comptable Bernard WALLET. Enfin dans le domaine des comptes, Pierre KAUFFMANN d'Amiens a été nommé vérificateur aux comptes, charge qu'il assume avec rigueur depuis 3 ans.

Je tiens à souligner que la mise à jour de ces outils informatiques par nos amis, traduisent notre volonté de maintenir au plus haut notre visibilité et le bon fonctionnement de nos actions.

LE BULLETIN : un lien entre-nous

Enfin, je ne peux pas passer sous silence, le développement de notre bulletin de liaison, véritable lien «entre-nous». Maquette redessinée, développement de la couleur, mise en page aérée, photographie, infographie et informations pratiques. Tout ceci grâce à l'équipe de rédaction qui m'a entouré durant ces dernières années en particulier à Isabelle CHAMPAIN de l'UIA de Poitiers qui en a assuré la mise en page.

Je vous remercie de votre attention.

Conseil d'Administration

2016-2017

Administrateurs

Suppléants

| | | |
|-------------------------|------------------|------------------|
| François AMBOLET, | UTL Essonne | Lisette LETEXIER |
| Jean-Louis CHEMIN | UTL Mayenne | Pierre DOUILLET |
| Jean COUDERT, | UTL Orléans | Monique FALLEAU |
| Françoise DAVID-SCIARA, | UIA Poitiers | |
| Annette ENTRAIGUES | UIA Meaux | |
| Christian LATRY | UTL Boulogne/Mer | |
| Yvon LE GALL | UP Nantes | |
| André LE POTTIER, | UIA Créteil | Ariane CHARTIER |
| Céline MENIL, | UTL Le Mans | |
| Claudine METTAIE, | UTL Blois | Martine NEVEU |
| Nicole PETITOT | UO Besançon | |
| Gérard POTENNEC, | UIA Royan | |
| Stéphane RAVAILLE, | UTL Agde | Edgar BOCAGE |
| Marie-Denise RISS-COLY, | IUTL Amiens | |
| François VELLAS. | U3A Toulouse | |

Composition du bureau

| | | |
|--------------------|------------------------|----------------------|
| Président : | Stéphane RAVAILLE | UTL du Bas Languedoc |
| Vice Présidente : | Marie-Denise RISS-COLY | IUTA Amiens |
| Secrétaire | Céline MENIL | UTL Le Mans |
| Secrétaire adjoint | François AMBOLET | UTL Essonne |
| Trésorier | Christian LATRY | UTA Boulogne |
| Trésorier adjoint | André LE POTTIER | UIA Créteil |
| Membre | Jean-Louis CHEMIN | UTL Mayenne |
| | Françoise DAVID-SCIARA | UIA Poitiers |

Comité Scientifique

| | | |
|-------------------|------------------------|--------------|
| Président : | Yvon LE GALL | UP Nantes |
| Membre de droit : | Stéphane RAVAILLE | UTL Agde |
| Membres : | François AMBOLET | UTL Essonne |
| | Françoise DAVID-SCIARA | UIA Poitiers |
| | Céline MENIL | UTL Le Mans |
| | Marie-Denise RISS-COLY | IUTA Amiens |



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Le 28 avril 2016

Site : ufuta.fr

Courriel ; ufuta@ufuta.f

Objet : concours des Plumes d'or et d'argent

Françoise DAVID-SCIARA
Présidente de l'UFUTA
et
Yvon LE GALL
Président du comité scientifique
à

Mesdames les Présidentes et
Messieurs les Présidents des UTA, UTL

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Nous vous invitons à faire savoir dans votre université que le quatrième concours des Plumes d'or et d'argent est ouvert pour le printemps 2017. Comme par le passé, il sera possible de concourir dans trois catégories : la poésie, les nouvelles et les études thématiques. Les travaux de groupe sont vivement encouragés. Mais il n'est pas interdit aux étudiants isolés de participer.

Le règlement du concours et quelques informations complémentaires qui se trouvent sur notre site permettent de connaître les exigences que les candidats doivent respecter.

Nous demandons à celles et à ceux qui seront intéressés à participer de bien vouloir respecter le délai d'envoi (avant le 30 mars 2017).

L'adresse à laquelle il conviendra d'envoyer les 4 exemplaires est la suivante :

Université Permanente de Nantes,
Secrétariat UFUTA, Yvon Le Gall
2 bis boulevard Léon Bureau, 44200 NANTES

Nous espérons que cette initiative sera accueillie avec intérêt, comme elle l'a été les fois précédentes, et qu'elle sera l'occasion de productions intéressantes.

Soyez assuré(e)s, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, de nos sentiments dévoués.

Françoise David Sciara

Yvon Le Gall

PLUMES D'OR et D'ARGENT

Règlement du concours 2017

Article 1 – L'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA) organise un concours d'écriture ouvert à toutes les Universités Tous Âges adhérentes. Les prix décernés, dénommés « plumes d'Or » et « Plumes d'Argent » récompensent le travail original d'écriture accompli dans les UTA-UIA-UTL..., d'une manière collective de préférence ou individuelle, sur un thème libre. La participation est gratuite.

Article 2 – Le concours est ouvert dans les trois catégories suivantes : poésie, nouvelle, étude thématique approfondie.

Article 3 – Les textes doivent inédits, écrits en français correct ou avec une traduction en parallèle s'ils sont présentés dans une langue régionale. Le jury tiendra compte de la forme (orthographe, syntaxe, style), de l'originalité, de la pertinence du propos avec le titre ou la problématique annoncée, de la structuration de la composition ainsi que de sa présentation.

Article 4 – Les textes doivent être dactylographiés en format 21x29,7 avec une police de caractères courant (arial, times/11) soit environ 700 mots pour une page pleine. Les ouvrages présentés doivent, en outre et selon leur catégorie, répondre aux conditions suivantes :

POESIE – Ecriture en vers ou en prose. Volume d'un ouvrage : 30 pages au maximum (hors page titre) regroupement 40 poèmes au maximum et 5 au minimum. Un poème doit comporter quatorze vers ou lignes au moins (hors titre) et une page au plus.

NOUVELLE – Volume d'un ouvrage : 30 pages au maximum (hors page de titre)

ETUDE THEMATIQUE – Volume d'un ouvrage : 50 pages au maximum (hors page de titre)

Un ouvrage peut rassembler les textes émanant de plusieurs membres d'un groupe d'écriture sous réserve qu'ils traitent du même sujet. La production des candidats individuels doit être composée d'au moins cinq textes traitant d'un même sujet.

Article 5 – Tous les ouvrages, qu'ils soient collectifs ou individuels, sont présentés par une UTA, sous sa responsabilité et en seul nom.

Les noms des auteurs pourront figurer sur les documents établis pour la publication des œuvres prévue à l'article 13.

Article 6 – Une UTA peut présenter plusieurs ouvrages, sous réserve qu'ils émanent d'individualités ou de groupes de recherche et d'écriture différents.

Une UTA primée (or ou argent) ne peut concourir dans la même catégorie à la session suivante.

Article 7 – Les ouvrages, accompagnés de la fiche de transmission du modèle ci-joint, doivent parvenir, en 4 exemplaires, avant le 30 mars 2017 au secrétariat du Comité Scientifique

Université Permanente de Nantes

Secrétariat UFUTA, Yvon LE GALL

2 bis boulevard Léon bureau 44200 Nantes

Article 8 – Le jury, placé sous la présidence du président du Comité scientifique de l'UFUTA est composé de membres du Conseil d'Administration. Il peut s'adjoindre des personnalités choisies en raison de leurs compétences. La participation au concours est interdite aux membres du jury, tant à titre individuel qu'au sein d'un groupe.

Article 9 – Le jury est souverain ; ses décisions sont sans appel.

Article 10 – Il est prévu l'attribution de deux prix par catégorie : une Plume d'Or et une Plume d'Argent. Toutefois, le jury se réserve le droit de ne pas tous les décerner.

Article 11 – Les UTA lauréates sont prévenues par courrier. Le palmarès entier est publié par l'UFUTA (site web et bulletin d'information). Les récompenses sont remises au cours de l'Assemblée Générale suivant la proclamation des résultats.

Article 12 – Les manuscrits ne sont pas restitués aux auteurs. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentés et l'UFUTA pour la publication interne qu'elle pourra en effectuer.

Article 13 – La participation au concours implique l'acceptation de la totalité du présent règlement

Les Plumes d'or et d'argent

Précisions

Le concours des plumes d'or et d'argent est ouvert dans les trois catégories suivantes, chacune dotée d'une Plume d'Or et d'une d'argent : **poésie, nouvelle, étude thématique approfondie.**

.Destiné à encourager le travail d'écriture *de préférence collectif* sur un thème choisi (par le comité scientifique de l'UFUTA ou par le responsable du groupe d'écriture de l'UTA suivant les dispositions du règlement annuel), ce concours a pour finalité la production de documents de qualité écrits en langue française ou régionale (mais pas étrangère).

L'écriture dans une *langue régionale* reconnue par le ministère de l'Education Nationale (à savoir : le basque, le breton, le catalan, le corse, les langues mélanésiennes, la langue d'oc, le tahitien, le créole, le gallo, les langues régionales d'Alsace, les langues régionales des pays mosellans) doit être accompagnée, en parallèle, de la traduction en langue française. C'est, évidemment, sur cette traduction que statuera le jury. Le nombre de pages fixé par le règlement du concours est, dans ce cas, augmenté en tant que de besoin.

Encourager un « travail d'écriture collectif » peut sembler curieux ! En effet, quoi de plus personnel, tant dans l'esprit que par le style, que l'écriture d'un poème ou d'une nouvelle ? En réalité, ce « **collectif** » ne vise pas l'écriture mais le travail autour d'un thème arrêté par le Comité scientifique de l'UFUTA ou laissé « libre », c'est-à-dire fixé, dans chaque UTA, par le responsable du groupe d'écriture participant. Un recueil de poésie ou de nouvelles est donc composé des œuvres de X participants qui ont travaillé sur le même sujet.

L'ouvrage d'un candidat « individuel » (toujours présenté par l'UTA dont il relève et non de son propre chef) doit comporter au moins cinq textes portant sur le même sujet, qu'il aura déterminé lui-même.

Les définitions de la poésie (vers ou proses) ou de la nouvelle, qui sont des genres littéraires « homologués », peuvent se trouver aisément. Pour le concours des « plumes d'Or et d'Argent », il convient de considérer que :

- **Le poème**, à ne pas confondre avec le chant poétique, se caractérise par sa construction resserrée ; il est un tout dont les parties sont inséparables (selon Max Jacob, dans la préface de 1916 du *Cornet à dés*, « le poème est un objet construit et non la devanture d'un bijoutier »). Dans cet esprit, il pourra ne excéder une page... tout en comptant au moins quatorze vers ou lignes.
- **La nouvelle** est un récit court, centré en général autour un évènement dont il étudie les répercussions psychologiques. Les personnages sont peu nombreux, et, à la différence du conte, ne sont pas des symboles ou des êtres irréels, mais possèdent une réalité psychologique qui peut n'être étudiée que sous un aspect fragmentaire. De très utiles compléments d'information peuvent être trouvés sur des sites web répondant à la question « qu'est-ce qu'une nouvelle? »
- **L'étude thématique approfondie**, propre à l'UFUTA, a été créée pour recevoir des travaux présentant un grand intérêt, mais ne pouvant, pour diverses raisons, entrer dans LA recherche, alors même qu'elles sont le fruit de beaucoup de recherches. Ces travaux aboutissent à des productions souvent attachantes, instructives et agréables à lire.

A vos plumes, donc !

Projet « UFUTA Ambition 2020 »

Chères administratrices, Chers administrateurs, Chers amis,

Le projet « **UFUTA Ambition 2020** » est celui que je porte devant vous au titre de ma candidature à l'élection au poste de président de l'UFUTA. A ce stade de ma réflexion, il faut le voir beaucoup plus comme **une déclaration de politique générale** que comme un projet définitif et abouti. L'élaboration du projet définitif **se fera ensemble** avec la contribution de chacun. Le moment venu je ferai des propositions qui seront débattues, amendées par le CA puis votées par l'assemblée générale. Ne brûlons surtout pas les étapes...

Les éléments présentés ci dessous n'en sont pas moins **un cadre**, un fil conducteur qui sera l'ossature des projets que nous mettrons ensemble en œuvre. C'est donc **un engagement fort** que je prends ici devant vous. Le projet **UFUTA Ambition 2020** se décline en 5 lettres qui forment l'acronyme UFUTA.

UFUTA Ambition 2020

U comme **Union**
F comme **Force**
U comme **Universel**
T comme **Territoire**
A comme **Attractive.**

L'union désigne bien sûr notre association. Mais ce projet se veut **Fédérateur**. Il se veut **rassembleur** afin **d'unir** toutes les énergies pour développer l'UFUTA. Il se veut également **cohérent** dans tous ses éléments. Enfin c'est **l'union dans la continuité**, tout en apportant de **la nouveauté**. C'est dans ce cadre que j'ai proposé à Mme RISS COLY, qui a accepté, de rester Vice-Présidente et d'avoir une vice-présidence active. C'est donc un « ticket » Président/ Vice-Présidente que nous vous proposons.

La force représente la puissance de conviction qu'il sera nécessaire d'avoir pour mener à bien ce projet. Convaincre les adhérents, mais aussi les pouvoirs publics de nous aider financièrement. Il faudra tout faire pour obtenir **une subvention d'État**, pour développer nos projets. **Ce sera ma priorité.**

Universel désigne le fait que ce projet s'adresse **à la fois aux structures** qui adhèrent à l'UFUTA mais aussi **aux adhérents de ces structures**. L'UFUTA doit proposer des services dans une double direction : **structures adhérentes et adhérents des structures**. Cela renforcera les liens et le sentiment d'appartenance, c'est à dire l'Union. Il s'agit aussi d'ouvrir la culture à tous sans conditions ni de ressources ni de diplômes (art 4 de nos statuts).

Territoire parce que les UTL et UTA qui forment l'UFUTA sont ancrées dans leur territoire. Il faut les épauler, pour qu'elles y rayonnent encore plus. Cette aide peut se faire au niveau local (aide à la réalisation de projets) mais aussi au niveau national (publicité par exemple). L'UFUTA devenant un label, une marque qui se décline autant de fois que nécessaire. En même temps l'UFUTA ne doit pas avoir peur de conquérir de nouveaux territoires là où elle n'est pas implantée. La convention multipartite signée en mars 2015 doit être un élément fort de développement de l'UFUTA sur tout le territoire.

Attractive parce que l'UFUTA doit non seulement **convaincre les adhérents actuels** de rester pour profiter de ce projet, mais aussi **attirer de nouveaux adhérents** y compris ceux qui nous ont quittés. Si le projet est attractif alors chacun voudra en bénéficier. **Le comité scientifique** doit avoir un rôle central à jouer dans tout le projet, et cela nécessite des moyens. J'ai l'accord d'Yvon Le Gall pour en rester Président. Nos assises sont également source d'attractivité. Nous devons en outre proposer des services innovants. Enfin je proposerai de nous appuyer sur **la journée des présidents** pour les impliquer dans le projet.

Chacun de ces éléments seuls, sont puissants. Ensemble ils se combinent, se renforcent et se complètent.